

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 24 juillet 2020

Ordre du jour

- Délibération fixant les taux d'impositions 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du service de l'eau
- Vote des budgets primitifs 2020
- Questions diverses

11 élus sont présents.

1. Budget communal

Budget primitif de la commune

Pour l'année 2020, le budget primitif prévoit l'équilibre suivant :

- o fonctionnement : 606 007,31 €, avec un report de résultat de fonctionnement 2019 de 218 119,31 €.
- o investissement : 411 882,17 €, avec un report de résultat d'investissement 2019 de 35 082.84 €.

Cette année, le plus gros investissement est le remplacement du camion de la commune.

Les subventions allouées aux associations de la commune sont reconduites sur la base de 2019. Une subvention de 1000 € reste non affectée, en prévision d'animations pouvant être mises en place sur la deuxième partie de l'année.

Budget de l'eau et de l'assainissement

Pour l'année 2020, le budget primitif prévoit l'équilibre suivant :

- o fonctionnement : 70 389,38 €.
- o investissement : 168 979,33 €, avec un report de déficit de l'année 2019 de 19 501,99 €.

Comptes de la toiture photovoltaïque

Pour l'année 2020, le budget primitif prévoit l'équilibre suivant :

- o fonctionnement : 50 147,38 €, avec un report d'excédent de l'année 2019 de 30 147,38 €.
- o investissement : 6 357,25 €, avec un report d'excédent de l'année 2019 de 1 056 €.

Des frais ont été engagés sur le début de l'année 2020, avec le remplacement d'un onduleur défectueux. Le nouveau matériel a permis une augmentation de puissance de la centrale.

Budget du lotissement « Plaine de Conilis »

Il n'y a eu aucun mouvement sur le budget du lotissement « Plaine de Conilis ». Deux terrains restent à vendre. La somme de 23 011,34 € est reportée sur le budget primitif 2020.

Vote des taux d'impositions

Les taux d'imposition de 2019 sont reconduits pour l'année 2020 :

- 9,18 % pour la taxe d'habitation.
- 16,72 % pour la taxe foncière sur les terrains bâtis.
- 71,45 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

Vote des budgets

Le budget primitif et les affectations de résultats aux comptes de la commune et du Service de l'eau sont soumis au vote du Conseil Municipal (votants 10, pour 10, abstention 0, contre 1). Le budget primitif et les affectations de résultats sont validés par le Conseil Municipal.
Le détail de chacun des budgets est disponible en mairie.

2. Questions diverses.

Location : Le maire informe le conseil municipal qu'un appartement situé au premier étage de la mairie a été loué à compter de mi-juillet.

Voirie : suite à la consultation pour les travaux de réfection de la route de Montlong, entre Sanssac et la RD333, le marché a été notifié le 24 juillet, l'entreprise Chambon a été retenue, pour un montant des travaux de 91 087,50 € HT. Les travaux vont débuter dès validation du marché.

Travaux sur les fours du Villard et de Trespeux: Etienne Robert est en train de reprendre la couverture de ces deux fours avec le remplacement des toitures en pierres par des tuiles compte-tenu des infiltrations et des dégâts qu'elles ont provoqués.

Bennes à encombrants et ferraille: la collecte se déroulera le lundi 17 août, de 9h à 17h, dans le bourg, à côté de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.